

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 27 janvier 2009

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 34

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 21/01/2009

Date d'affichage de la convocation au siège : 21/01/2009

La séance est ouverte

Le 27 janvier de l'année deux mille neuf à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)			X
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	à/c 19 h 25			SECCO Danielle (Vice-Président)			X
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	à / c 18 h 30		
Philippe DANNE			X	THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
Martine TALABOT			X	Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX			X	Benoist AULANIER			X
Michel BAQUER			X	Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT	à/c 18 h 40			Dominique GOURGUES	X		
Anne Marie CAUSSE	X			Jean Paul MERCADIE	X		
Muriel RICHARD			X	Lionel PEYROUT	à/c 18 h 40		
Philippe BALAYE		BOURROUSSE		Pierre VIDAL			X
Michèle BOURROUSSE	X			Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER	X			David BONIN	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU			X	Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN	X			Bernadette PELISSIER	X		
Françoise BETES	X			Jean Michel GACHET			X
Bertrand MEALLET	X			Marylène MAY	X		
Sylvie DUFRANC	X			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	X			Michèle SOUQUIERE	X		

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est nommé secrétaire de séance
Le procès verbal du Conseil Communautaire du 02 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu synthétique des décisions

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
le 27 janvier 2009**

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
	Débat d'orientations budgétaires	Non soumis au vote

Compte-rendu analytique

Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT rappelle que le débat d'orientations n'est pas soumis au vote mais que c'est un lieu de débat sur les idées présentées.

Il rappelle qu'il faut garder à l'esprit le contexte national, la crise économique qui se traduira par une crise sociale, à laquelle vient maintenant s'ajouter la tempête.

Le projet de loi de finances 2009 prévoit une évolution de 2% pour la dotation de fonctionnement sur l'ensemble des collectivités.

L'inflation 2008 se situe à 1.6% et celle annoncée pour 2009 à 1.5%. Il est annoncé une augmentation des bases de 1%.

L'année 2008 a été marquée par les élections, l'achèvement des réseaux des zones d'activités, l'engagement sur la reprise de la compétence petite enfance.

Un travail d'analyse financière rétrospective mené avec la Trésorerie a démontré la bonne santé financière de la collectivité, sa forte capacité d'emprunt.

Quelques chiffres sur 2009:

Le résultat global 2008 : excédent de 253 658 €, le résultat global cumulé : 3.5 millions €.

Les budgets annexes :

↳ ordures ménagères : excédent 2008 : 248 000 €, cumulé 821 000 €

Il est envisagé la construction d'une nouvelle déchetterie, la restructuration de la déchetterie de l'Arnahurt pour les professionnels, la relance du marché de collecte et de tri.

↳ transports scolaires : excédent 94 000 €, cumulé 88 000 €.

Ceci correspond à un déficit de l'année passée.

↳ aérodrome : excédent 50 000 €, cumulé 104 000 €.

Ceci vient du fait qu'il n'y a pas eu de travaux de réalisés, car ce budget doit s'autofinancer.

↳ site Montesquieu : déficit 11 000 €. Pour 2009, les prévisions sont que ce budget doit s'équilibrer.

↳ Centre de Ressources : déficit 18 000 €, cumulé 32 000 €

↳ extension site Montesquieu : déficit 1 900 000 €.

Ceci vient du fait que la CCM a investi pour la création des voiries et réseaux et qu'à ce jour tous les terrains ne sont pas commercialisés. Cependant de nombreux sous seings ont été signés pour une valeur de 550 000 €.

↳ les Pins Verts : déficit 1 200 000 €.

Le déficit cumulé de tous les budgets annexes atteint 2 200 000 €.

Il est proposé une augmentation de la taxe professionnelle pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Le lissage de la TEOM a permis de financer le service ordures ménagères. Il n'est pas prévu d'augmentation du taux de la TEOM en 2009, malgré le projet de troisième déchetterie.

Les perspectives 2009 :

↳ Développement économique : terminer la réhabilitation des zones d'activités, le site Montesquieu, et le projet de zone d'activité dédiée de Cabanac.

Monsieur CLAVERIE rappelle que les recettes liées à la taxe professionnelle ont largement augmenté, ce qui permet de développer des actions. Il rappelle le succès connu par la zone artisanale des Pins Verts et pense qu'il faudrait faire de même à Cabanac. Pour cela, il conviendrait de lancer une étude pour cette zone dédiée à la filière bois.

Il faut poursuivre la réhabilitation des zones d'activités, y compris les anciennes voiries du site Montesquieu.

Il faut envisager la rénovation du Centre de Ressources.

Enfin, il conviendrait de réfléchir à la création d'une ZAC autour de l'échangeur de Martillac, afin que l'ensemble des terrains soit géré de manière globale et non plus sous la forme de projets individuels.

↳ Environnement, déchets ménagers : projet de création d'une troisième déchetterie, terminer les DIG sur les différents bassins versants, acquisitions de terrains dans le cadre du partenariat avec la Réserve Naturelle, réhabilitation du moulin de Bernachon.

Monsieur LEMIRE rappelle que les Maires ont été sollicités pour l'implantation d'une déchetterie, qui se localiserait autour de l'échangeur de Martillac. L'estimation financière est de 600 000 € hors terrain. Ceci atténuera l'excédent du budget des ordures ménagères. Il annonce que la TEOM sera maintenue tout en offrant ce nouveau service et en tenant compte de l'augmentation du coût de traitement.

↳ Actions sociales : principalement la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage et la mise en œuvre du PLH (Programme Local de l'Habitat).

Monsieur SOURROUILLE souligne que le pôle emploi travaille avec sérieux et efficacité.

Concernant le dossier des gens du voyage, il constate qu'un esprit d'équipe est né et espère que ce dossier sera conclu en 2010.

Concernant le PLH, le Cabinet a repris les points essentiels et devrait aboutir en 2009.

↳ Enfance, jeunesse : la reprise de la compétence petite enfance sans indemnisation des communes, qui est la condition pour que cette reprise se passe dans de bonnes conditions.

Il s'agit d'un allègement des budgets communaux par une aide indirecte qui jusqu'à présent financent cet équipement. Il considère qu'il s'agit d'une dotation de solidarité déguisée.

Enfin, il faut réfléchir à la localisation des nouvelles structures qui vont être créées.

Madame CHENNA rappelle que des fiches ont été remplies par les communes, notamment sur l'état du personnel.

Monsieur le Président rappelle que concernant les deux nouvelles structures, la CAF a visité les terrains. La construction de 25 places sur Saint Médard d'Eyrans est validée et la seconde structure se fera soit à Saint Morillon ou soit à Saint Selve.

Il soumet l'idée que Béthanie pourrait accueillir une structure mixte pour les enfants autistes et les enfants dits normaux.

↳ Infrastructures : réfection de la piste de l'aérodrome, construction du siège social pour la CCM ainsi que base vie pour les services techniques, construction du centre de secours de La Brède.

Monsieur MAYEUX indique que concernant l'aérodrome, la piste est endommagée et doit être refaite.

Une étude a été faite à l'aide du SIG sur la localisation du siège pour la CCM et il s'est dégagé une possibilité sur le site Montesquieu. Une mission d'AMO va être lancée pour la construction de ce bâtiment.

Un projet de base vie pour les services techniques se localiserait à l'aérodrome, qui pourrait être partagé avec les services techniques de Léognan.

Concernant le transfert des crèches, un cabinet intervient pour établir un diagnostic patrimonial.

Monsieur le Président précise qu'en plus du siège de la CCM, ce bâtiment pourrait abriter des services à la population tels qu'un point CAF.

↳ Tourisme : concrétisation des pistes cyclables et du kiosque au château de La Brède.

↳ Aménagement du territoire :

Monsieur FATH rappelle que le plan d'action pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne prévoit entre autres la création de la Maison des Marais qui pourrait voir le jour à la Ferme de la Ronde, un éco-sentier à dimension pédagogique afin que les enseignants puissent faire découvrir ce milieu naturel remarquable, un point d'observation nature qui pourrait s'envisager avec le partenariat du parc naturel du Teich.

En conclusion, Monsieur CONSTANT rappelle que les propositions suivantes :

- taxe professionnelle : augmentation de 1.6%, soit un taux de 14.36%
- TEOM : maintien à 13.92%
- transports scolaires : passage à 45 € pour les collégiens et à 90 € pour les lycéens
- quote part site Montesquieu : 55.25 €
- taxe de séjour : identique

- tarifs Centre de Ressources et aérodrome : tarifs votés en 2008

De plus, il est proposé de mettre en œuvre une dotation de solidarité en faveur des communes dont le mode de calcul serait basé sur le FDAEC. L'enveloppe prévue est de 200 000 €.

Monsieur GAZEAU est surpris de ne pas entendre parler d'emplois. Dans le cadre de la révision de son PLU, il a ouvert des zones aux entreprises.

En outre, il pense que beaucoup de petites entreprises vont être pénalisées par l'augmentation de la taxe professionnelle.

Monsieur FATH estime que le tissu économique du territoire est également composé de grosses entreprises et non pas que de petites. Il rappelle que depuis 2004, beaucoup de dégrèvements ont été accordés aux entreprises. L'augmentation des taux par les collectivités locales impacte peu les entreprises car les bases baissent.

Monsieur BONIN rappelle que notamment sur la zone des Pins Verts, les entreprises qui achètent créent de l'emploi. Également l'extension de la Technopole est créatrice d'emplois. De même, la zone de Cabanac qui serait dédiée à la filière bois serait génératrice d'emplois. Il rappelle également que l'étude de communication doit permettre d'attirer des entreprises sur le territoire et donc de générer des emplois.

Monsieur CONSTANT rappelle que le taux moyen de taxe professionnelle est de 22%.

Monsieur NARDI exprime son accord avec les propos de Monsieur GAZEAU quant à l'augmentation de la taxe professionnelle. Il estime que la CCM est suffisamment riche pour ne pas augmenter la taxe professionnelle.

De plus, il souhaite que la dotation de solidarité ne reste pas lettre morte et se concrétise.

Monsieur le Président rappelle que la CCM a de grandes ambitions et qu'il faut en assurer le financement. En outre, il souligne que l'emploi est l'une des priorités des élus.

Monsieur SOURROUILLE informe que la fréquentation des jeunes à la Mission Locale a augmenté de 17%. Le nombre de demandeurs d'emploi a quant à lui augmenté en 2008. Il constate que les petites entreprises sont très dynamiques.

Monsieur le Président rappelle que la zone des Pins Verts et l'extension de la Technopole permettent l'accueil de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois.

Questions diverses

Monsieur FATH informe d'une motion en faveur de la défense des Départements, suite à la remise du rapport Balladur.

En effet, le Département est une institution qui fonctionne bien et dont le personnel est très compétent. Ses missions sont orientées vers le social, les collègues, l'environnement.

Il rappelle que les missions du Département et de la Région sont bien distinctes et qu'il n'y a peu de recouvrements entre elles.

Monsieur DUFRANC estime que la simplification administrative est le gage d'une meilleure efficacité. Cela correspond aux orientations de l'Europe. L'intégration des Départements aux Régions permettra une meilleure identification face à l'Etat. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de voter cette motion.

Monsieur PEYROUT est inquiet de la politique du Gouvernement. Il rappelle que l'Etat qui veut supprimer les Départements vient de leur transférer la gestion du RSA.

Madame CHENNA estime qu'il s'agit d'un débat purement politique. Elle rappelle que beaucoup de choses sont bouleversées : la remise en question de la Chambre des Comptes, l'indépendance des médias, la suppression des juges d'instruction...

Monsieur GAZEAU se dit très attaché aux missions du Département. Il pense que les missions et les compétences vont peut être changer mais qu'au final il s'agit toujours de rendre un service public de qualité aux administrés.

Monsieur SOURROUILLE rappelle que lorsqu'on interroge les Français, l' élu le plus connu est le Maire, et l'institution la plus connue le Conseil Général.

Monsieur LEMIRE estime que les compétences n'ont jamais été aussi bien assurées que depuis qu'elles ont été transférées. Il s'interroge sur les raisons de faire disparaître une collectivité qui assure bien ses compétences.

Monsieur BONIN souhaite rester vigilant et ne pas assimiler simplification et suppression. Il pense que le rassemblement dans une « super institution » va compliquer la vie du citoyen. En outre, il constate que les élus de terrain sont en majorité PS et que la volonté présidentielle de redécoupage vise à récupérer le terrain.

Monsieur FATH estime que l'organe qui a des difficultés pour se situer c'est l'Etat. Il souligne que depuis 20 ans tous les dossiers confiés aux collectivités sont mieux traités.

**Motion adoptée par 28 voix pour et 6 abstentions
(M. Dufranc, Mme Dufranc, M. Nardi, M. Laffargue, M. Gazeau, Mme May)**